

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Jeu Concours	p. 5
PV Commission Féminine.....	p. 6
PV Commission Jeunes	p. 9
PV Commission Litiges Contentieux.....	p. 11
Informations diverses	p. 14

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 14 juin :

- Trophée des Champions à Buxerolles

Lundi 16 juin :

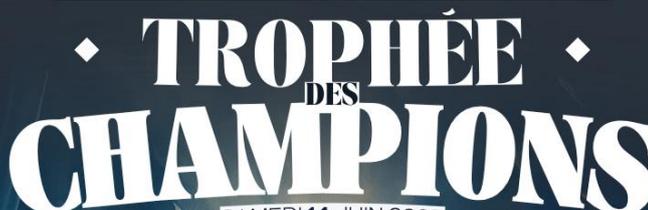
- Commission Sportive

Mercredi 18 juin :

- Commission Sportive

TROPHÉE DES CHAMPIONS

COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ MESSY | BUXEROLLES



SAMEDI 14 JUIN 2025



13H30 ♦ D5 ♦

14H15 ♦ D4 ♦

16H30 ♦ FÉM ♦

17H00 ♦ D3 ♦

19H30 ♦ D2 ♦



PARTENAIRE DE LA SEMAINE



ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE

Les engagements pour la Coupe de France sont ouverts **jusqu'au 30 juin.**

Procédure page 4

JEU CONCOURS

Tente de faire gagner des ballons à ton club en pronostiquant sur les finales séniors !

Les informations sont disponibles en page 5



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



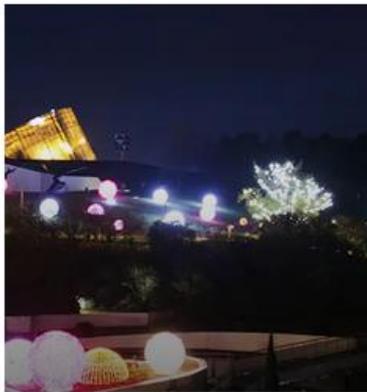
Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/reseaux-de-lumiere/>



AVIS AUX CLUBS

DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Samedi 14 juin au complexe sportif André Messy à Buxerolles** : Trophées des champions et Trophée Ginette BARAUDON
- **Samedi 21 et dimanche 22 juin à Loudun et Sèvres Anxaumont** : Finales des Coupes Départementales Séniors
- **Vendredi 27 juin** : Remise des récompenses

PUISSANCE FOOT – NOUVEL OUTIL D'ENGAGEMENT POUR LES CLUBS

Dans la continuité des dernières communications au sujet de Puissance Foot, la FFF a le plaisir de vous informer que l'outil digital permettant l'engagement des clubs dans le territoire et le suivi de l'engagement de ces clubs par les instances est aujourd'hui en ligne et disponible par toutes et tous.

Auparavant, l'engagement du club dans le dispositif se faisait en remplissant un formulaire. Afin de permettre à la FFF de mieux appréhender l'engagement des clubs dans le dispositif et de renforcer l'implication des instances, un nouvel outil voit le jour.

Côté clubs :

Depuis le jeudi 13 mars 2025, vous avez accès à un nouvel outil d'engagement. Ce nouvel outil a pour ambition de simplifier vos modalités d'engagement et de faciliter le suivi que les instances peuvent vous apporter. Il s'appuie sur une volonté d'uniformiser les modes de traitement des dispositifs fédéraux, à travers une interface commune au PEF et à Toutes Foot. Il s'appuie également sur des fonctionnalités qui ont pour objectif de favoriser la connaissance de ce que vous mettez en place et le partage des bonnes pratiques.

Accéder à l'outil :

Vous pouvez accéder à l'outil et remplir le projet d'engagement, les autres fonctionnalités seront accessibles uniquement une fois que le projet d'engagement sera validé. Cet outil sera intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis Footclubs et Portailclubs, dans l'espace « Projet Educatif », au même titre que le PEF.

Les fonctionnalités de l'outil pour les clubs :

- L'accès à tous les documents utiles en lien avec Puissance Foot sera centralisé afin que vous puissiez obtenir tous les renseignements et documents-types en un clic. Désormais un club devra expliquer dans les grandes lignes son projet Puissance Foot avant de demander à s'engager dans le dispositif, l'engagement devra être validé par les instances (FFF, District ou Ligue)
- Vous pourrez aussi accéder à une « boîte à idées » qui sera alimentée par les clubs qui partageront leurs bonnes pratiques
- Une fois votre club engagé, vous aurez accès à plusieurs espaces :
 - Un espace « commande de dotations » dans lequel vous pourrez directement demander à recevoir des livrets d'activité et demander à être accompagnés par une association partenaire. Les inscriptions à la correspondance Puissance Foot et à la dictée Puissance Foot y seront aussi centralisées
 - L'espace « mon projet », cet espace aura pour vocation de recueillir les actions des clubs en lien avec Puissance Foot. Vous pourrez y reporter vos astuces, vos nouvelles idées sur de nombreux points précis (financement, développement des infrastructures/du matériel, recrutement de bénévoles, développement d'outils pédagogiques, ...)

Prise en main de l'outil :

Afin de vous accompagner dans la prise en main de l'outil, plusieurs tutoriels ont été enregistrés :

- [Tutoriel accéder à l'outil et faire sa demande d'engagement](#)
- [Tutoriel passer une commande de dotations](#)
- [Tutoriel utiliser l'espace « mes projets Puissance Foot » et l'espace « boîte à idées »](#)



ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE

Vous pouvez désormais vous engager en Coupe de France (**fin d'engagement le 30/06/2025**). Merci de suivre la procédure ci-dessous via Footclubs pour engager votre équipe.

Si Coupe de France déjà pratiquée en 2023/2024 et/ou 2024/2025, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2025/2026**
- Menu : Epreuves, Championnats & Coupes
- Compétitions officielles
- Cliquer sur Centre de Ressources : « F.F.F. » puis cocher la compétition concernée
- Avis club : **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**
- Cliquer sur le coupon
- Vérifier le terrain
- Si nocturne alors que la saison dernière en diurne : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si Coupe de France non-pratiquée en 2023/2024 et 2024/2025, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2025/2026**
- Menu : Epreuves, Championnats & Coupes
- Compétitions officielles
- Cliquer sur le + de « nouvel engagement »
- Cliquer sur Centre de Ressources : « F.F.F. » puis cliquer sur le coupon Coupe de France
- Cliquer sur étape suivante
- Cliquer sur « ajouter une nouvelle équipe », mentionner l'équipe 1
- Cliquer sur « Créer l'équipe »
- **Mentionner le terrain**
- Cliquer sur valider
- Si nocturne ou desiderata particulier : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Pour rappel, le prix de l'engagement est de **52€**.

Si vous rencontrez un problème, vous pouvez envoyer un courriel à : competifna@lfna.fff.fr



JEU CONCOURS

Pronostiquez sur les résultats des finales de coupe et tentez de remporter des ballons pour votre club !

Barème :

- 3 points score exact
- 1 point bonne issue

Il s'agit du score après 90 minutes, les tirs au but ne sont pas compris dans le pronostic.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant le meilleur score afin de désigner le gagnant.

Pour participer, il faut obligatoirement être licencié dans un club du Département.

Pour jouer :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScro1CBQ_HYTwAeUml7pND7d5G50EztjxUcYx9vzbqLGDxxA/viewform?usp=dialog

À VOS PRONOSTICS

	VOUNEUIL/ BÉRUGES (2)	<input type="text" value="?"/>	VS	<input type="text" value="?"/>	FC 3 VALLÉES 86 (3)	
	BEAUMONT ST CYR	<input type="text" value="?"/>	VS	<input type="text" value="?"/>	BUXEROLLES	
	USSON L'ISLE	<input type="text" value="?"/>	VS	<input type="text" value="?"/>	BUXEROLLES (3)	
	LAVOUX- LINIERS	<input type="text" value="?"/>	VS	<input type="text" value="?"/>	CENON/ VOUNEUIL (2)	
	LOUDUN	<input type="text" value="?"/>	VS	<input type="text" value="?"/>	SÈVRES ANXAUMONT	

FAIS GAGNER DES BALLONS À TON CLUB !



COMMISSION FEMININE

Réunion du mardi 27 mai 2025
Procès-verbal n° 18

Présents : Mmes Marion BERGER, Sandrine BOURCIER et Claire LASMIER, MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Tony FELIX, Stéphane QUARESMA et Vincent LEPROUST

Excusés : M. Guillaume FAUSTIN LEYBACH et Laurent LARBALETTE

Assistent : Mmes Coralie RENETEAU (Référénte administrative de la Commission), Adeline URANGA (Directrice Administrative), Stéphanie GRAVELEAU

Approbation du PV n°17 sans modification.

DATE A RETENIR

-Samedi 7 juin à Quinçay : Réunion de fin de saison du pôle Vienne-Deux Sèvres
Finales des Coupes du Poitou à 8 et à 11

-Samedi 14 juin à Buxerolles : Trophée Ginette Baraudon

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

Accessions et rétrogradations

à la fin de la saison 2024-2025 avec 0 descentes de R2F

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 Féminine 1 poule de 10	Accessions en R2F : 1	Bressuire (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 F : 1	Dissay (1)
Départemental 2 Féminine 1 poules de 10	Accessions en Départemental 1 F : 2	Montmorillon (2) et La Chapelle Bâton (1)

Départemental 2 féminine

Match n° 29235148 : Ste Eanne (1) – Vrère St Léger de Montbrun (1) du 18/05/25

Match arrêté à la 58^{ème} minute.

La commission prend note de la décision de la commission de Discipline PV n°31 (du 21/05/25) de donner le match à rejouer et le programme au dimanche 8 juin.

Le match étant sans enjeu et en accord avec les clubs ce dernier est annulé (0-0) sans pénalité et sans amende.

Coupe du Poitou à 11

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - FINALE				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Avenir 79 1	D1	La Chapelle Baton 1	D2



Championnat Féminin Départemental 1

Obligations pour l'accèsion en R2F

Pour remplir leurs obligations en fin de saison 2024-2025 pour l'accèsion en Régional 2, les clubs doivent :

- Avoir déclaré une EFF et compter parmi ses effectifs licenciés, au minimum 8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F
- Organiser une journée découverte et utiliser des outils de communication
- Organiser une séance d'entraînement hebdomadaire EFF
- Participer aux différents plateaux EFF et/ou aux compétitions organisées par le District

Au 30 avril 2025, les clubs concernés respectent les obligations à l'exception des clubs ci-après :

- **FC Gatinaise** n'a pas d'EFF.
- **Dissay CS** n'a que 3 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Thouars Foot 79** n'a que 2 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **St Romans Les Melles** n'a aucune licenciée en catégories U6F à U13F.

Tous les clubs comptant le nombre requis de licenciées en catégories U6F à U13F en fin de saison doivent faire parvenir au District de la Vienne toutes informations utiles concernant le fonctionnement d'une EFF, communiquer les jours et heures des séances hebdomadaires et participer aux plateaux EFF organisés.

Sanction : l'équipe en position d'accèsion en fin de saison ne répondant pas à ces obligations **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.

Journée des féminines

	Joueuses Inscrites	Joueuses présentes	Equipes engagées	Equipes présentes
U6-U7F	24	7	2	3
U8-U10F	58	35	5	7
U11-U13F	152	114	13	13
U15F	86	80	10	8
U18F	115	59	10	8
	435	295	40	39



	U6-U7F		U8-U10F		U11-U13F			U15F			U18F		
	Participe	Nombre de Joueurs	Nombre de Joueurs	Nombre de Joueurs	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2	Niveau équipe 3	Nombre de Joueurs	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2	Nombre de Joueurs	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2
Buxerolles/Vouneuil Beruges	Oui	1	2	7	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant	non concerné				0	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
Vouneuil-Béruges/Buxerolles	Oui	0	0					7	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné			
CA NEUVILLE HAUT POITOU	Non		3	6	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné	8	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	8	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
FC Loudun	Non		1	7	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	5	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	13	Niveau 1 - confirmé	Non concerné
GJ 3 VALLEES 86	Oui	0	5										
Gj Avenir 86	Oui	0	0	6	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné	3					
GJ Sud Haut Poitou	Oui	1	3	0	non concerné	non concerné	non concerné	0	Non concerné	Non concerné			
GJ VVM Chauvigny	Oui	0	3	11	Niveau 2 - intermédiaire, Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	11	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné			
JS Nieuil l'espoir	Non	2	4	12	Niveau 2 - intermédiaire, Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	14	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné			
Ligugéenne Football	Oui	0	0	9	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné						
Ozon FC	Oui	0											
Poitiers Trois Cités	Oui	0	0	13	Niveau 1 - confirmé	non concerné	non concerné	0	Niveau 1 - confirmé	Non concerné	0	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
SO Châtelleraut	Non										7	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
Stade Poitevin FC	Oui	0	4	21	Niveau 1 - confirmé	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	10	Niveau 1 - confirmé	non concerné	9	Niveau 1 - confirmé	non concerné
Thuré Besse	Non			4	non concerné	non concerné	non concerné						
UES Montmorillon	Oui	0	4	8	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	9	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	12	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant
US La Chapelle Bâton	Non	3	6	10	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné	13			0	Niveau 1 - confirmé	Non concerné
US Migné Auxances FOOTBALL	Non										10	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
		7	35	114				80			59		

La commission remercie la municipalité et le club de Nieuil-l'Espoir pour la qualité des installations mises à disposition et leur soutien dans l'organisation de cet événement.

Transmission FMI ou Feuille de match Tardive

Amende de 15€

Match n° 53040924 : GJ VVM Chauvigny (1) – Poitiers 3 Cités (1) en U11-U13F poule B du 10/05/25

Match n°53040778 : Parthenay Viennay (1) – Nieuil L'Espoir (1) en U11-U13F poule C du 24/05/25

Match n°53040869 : GJ VVM Chauvigny (1) – Chauray/Echire (2) en U11-U13F poule B du 28/05/25

Match n°53040734 : Pays Néo Créchois (1) – Chauray/Echiré (1) en U11-U13F poule A du 24/05/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

La secrétaire de séance,
Adeline Uranga



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 10 juin 2025
Procès-verbal n° 28

Président : M. Philippe BARRITAULT

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU
MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY

Le PV n°27 est adopté sans modification

FINALES DES CHALLENGES DU 24 MAI A ST BENOIT

Remerciements :

- Au club de St Benoit pour l'accueil des finales des Challenges et son soutien à l'organisation.
- A la planification de Grand Poitiers pour la mise à disposition des installations.

Félicitations aux lauréats des Challenges :

Challenge U17/U18 à 11 : GJ Espoir Sud Poitiers (2)

Challenge U15 à 11 : Buxerolles (2)

Challenge U13 Maurice DANSAC : GJ Dissay Beaumont (2)

ACCESSION EN LIGUE

La Commission propose l'accession aux équipes les mieux classées de U16/U17 D1 et U15 D1 à savoir :

- Accession en U18 Régional 2 : GJ Espoir Sud Poitiers (2)
- Accession en U16 Régional 2 : GJ VVM Chauvigny (2)

CHAMPIONNAT U18/U17

FORFAIT

Match n°53064539 : Migné Auxances (3) – Poitiers BAROC (2) en D1 du 17/05/25

En raison du forfait de l'équipe de Poitiers BAROC (1), l'équipe de Poitiers BAROC (2) est déclarée forfait pour ce match.

CHAMPIONNAT U17/U16

FORFAIT

Match n° 53064621 : GJ VVM Chauvigny (2) – Poitiers BAROC (1) en D2 poule A du 17/05/25

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers BAROC (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers BAROC

CHAMPIONNAT U15

FORFAIT

Match n°53064742 : Neuville (2) - G.J. Avenir 86 (2) en D2 poule A du 12/04/25

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Avenir 86

**TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLE DE RESULTATS MANQUANTES****Amende de 15€ (jusqu'à réception des documents demandés)****Plateaux U11 du 10/05/25****Poule D : site 1 Stade du Verger (Châtelleraut Portugais)**

La commission demande au club de Châtelleraut Portugais les documents suivants avant le 17/06/25

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule E : site 1 à Availles en Châtelleraut

La commission demande aux clubs de Bonneuil/Availles les documents suivants avant le 17/06/25

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule J : site 2 à Ouzilly

La commission demande au club d'Ouzilly les documents suivants avant le 17/06/25

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Rencontre du 17/05/25 :

Match n°53064905 : St Maurice Gençay/Brion/Chateau (1) – GJ Val de Vonne (2) en U15D2 poule E

Match n°53183022 : St Benoit (1) – GJ 3 Vallées 86 (2) en U15 à 8 poule B

Match n°53065378 : Ozon (3) – ASM (1) en U13 D3 poule E

Match n°53080766 : Colombiers (1) – Châtelleraut Portugais (2) en U13 D3 poule A

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAUULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 11 juin 2025
Procès-verbal n° 39

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 38 (par voie électronique) du jeudi 05 juin 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ASM	Jardres	Ozon
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers 3 cités
Beaumont St Cyr	L'Envigne	Poitiers Asac
Biard	La Pallu	Poitiers Beaulieu FC
Cenon / Vouneuil	Lavoux – Liniers	Poitiers Gibauderie
Chasseneuil St Georges	Leigné sur Usseau	Rouillé
Château Larcher	Ligugé	Sèvres Anxaumont
Châtelleraut Portugais	Loudun	Sommières St Romain
Chauvigny	Lusignan	St Benoît
Colombiers	Migné Auxances	St Christophe
Dissay	Montamisé	St Maurice Gençay
FC 3 vallées 86	Montmorillon	St Saviol
Fleuré	Naintré	Thuré Besse
Fontaine le Comte	Neuville	Usson l'Isle
GJ Dissay Beaumont	Nord Vienne	Valdivienne
GJ Montasèvres	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
GJ Val de Vonne	Ouzilly	Villeneuve Chauvigny
GJ VVM Chauvigny	Oyré Dangé	Vivonne
		Vouneuil Béruges



DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956487 : Poitiers 3 cités (3) – Lavoux Liniers (1) en poule F du 18/05/25

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande à recevoir avant le mercredi 18 juin 2025, sous peine d'avoir match perdu par pénalité.

Aux deux clubs :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres et du délégué

Dossier en instance.

TROPHÉE des CHAMPIONS

Match n° 53364057 : Chasseneuil St Georges (2) – Beaumont St Cyr (3) en Départemental 3 du 07/06/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Chasseneuil St Georges (09/06/25 à 07h10)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Beaumont St Cyr, pour le motif suivant : des joueurs du club de Beaumont St Cyr sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des équipes engagées par le GJ Dissay Beaumont que celui-ci n'a pas d'équipes U17, U18 ou U19 Ligue ou FFF.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des derniers matchs des équipes de Beaumont St Cyr (1) et (2) évoluant respectivement en Régional 2 poule A : Chauvigny (2) – Beaumont St Cyr (1) du 05/06/25 en Coupe André Tassin et en Régional 3 poule A : Beaumont St Cyr (2) - Buxerolles (1) du 03/06/25 en Coupe André Tassin qu'aucun joueur, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures susnommées.

Le joueur Jonathan BRAULT est inscrit comme n'ayant pas participé à la rencontre de Beaumont St Cyr (1).

Considérant que l'équipe de **Beaumont St Cyr (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 6.4.B du Règlement du Trophée des Champions.

Par ces motifs **dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Beaumont St Cyr (3).**

L'équipe de Beaumont St Cyr (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (42€) seront débités au club de Chasseneuil St Georges.

Dossier classé.

COUPE ANDRE TASSIN

Match n° 53367894 : Beaumont St Cyr (2) - Buxerolles (1) du 03/06/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Beaumont St Cyr (2) d'un joueur (licence n° 2545985380) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Beaumont St Cyr lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 18 juin 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.



DIVERS

Courriels du club de : Rouillé :
Réponses par courriel.

RÉSERVE NON CONFIRMÉE

- Match n° 53367898 : Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) – Poitiers Cep 1892 (3) en Challenge Marcel Renaudie du 08/06/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage U12 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, suite aux retours des fiches « Défis Sportifs » par les clubs, et aux 2 rassemblements organisés en Avril dernier à Naintré et à Poitiers (St Nicolas), les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un stage final à destination d'environ 40 jeunes joueurs nés en 2013.

Les objectifs de ces rassemblements sont :

- De faire découvrir aux participants le processus de détection pour les années futures (U13, U14...etc...).
- D'établir un diagnostic du niveau global par génération dans le département.

Pour ce stage, chaque joueur devra se munir :

- d'un sac complet avec son équipement de footballeur et son nécessaire de toilette
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

Le repas du midi sera pris en charge sur place par le District de la Vienne de Football

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)

SAMEDI 21 JUIN 2025 de 9h30 à 16h30
à ST BENOIT
(Stade de la Varenne - rue du Clain - 86280)

Programme de la journée :

- 9h30/10h : arrivée des joueurs, accueil, présentation du stage
- 10h15/11h30 : séance terrain (entraînement à base d'exercices techniques et de jeux réduits)
- 12h/13h : pause déjeuner
- 13h15 : intervention externe sur « l'entraînement invisible » (nutrition, hydratation, sommeil...)
- 14h/16h : séance terrain (oppositions en format foot à 8)
- 16h30 : bilan, fin du stage

Liste des 40 joueurs convoqués (dont 4 gardiens de but)

- CHATELLERAULT S.O.C : BLOSSAC Jules (M), FOFANA Sankoumba (D), HERNANDEZ Milan (M), JEANNE Eliam (M), SAVATIER Milo (M), VIVIER Lyno (D), GAZZURELLI Maël (G), DOS SANTOS TARELHO Ruben (A), KANDILA Imrane (D)
- CHATELLERAULT PORTUGAIS : HADDAN Amir (M)
- MIGNE-AUXANCES : VEZIN Arthur (M)
- NAINTRÉ : LANCEREAU Baptiste (M)
- NEUVILLE : BEAUFORT Neyliann (A), RASOLOMPIAKARANA Lenny (M), GOURDON Arthur (G), BARBOT Lyvann (D)
- STADE POITEVIN F.C : RUIZ Lenny (G), DRAME Ibrahima (A), GUIRASSY Lamine (M), DIABY Souwareba (A), BROSSIER Théo (M), ANEMICHE Zacharie (M), COUDREAU Arthur (D), DESMAZEAU Thomas (M),
- BUXEROLLES : DAVID Gabi (G)



- **G.J ESPOIR SUD POITIERS** : SABOURIN Julien (A), SAILLIER Manoa (A), BECHU Oscar (M)
- **G.J VAL de VONNE** : TALMOT Corentin (D)
- **G.J V.V.M/CHAUVIGNY** : DUPE Lucas Nolan (M), LEGUBE SOLLELIS Edouard (D), RIANE Wassim (M), VERNONIS Ilan (A), PINDOREK Tom (D)
- **MONTMORILLON** : HEBRAS Timéo (D), BOUCHE MASSELOT Nils (M)
- **NIEUIL L'ESPOIR** : ALI Naym (A)
- **POITIERS ASAC** : KABA Kaloko (A)
- **ST MAURICE-G/C.L/B/A/S** : GIRAUD Théo (D)
- **VOUNEUIL/BERUGES** : SEINE Enzo (M)

EN GRAS, les Gardiens de But convoqués



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- A PARTICIPER pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION : ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>